



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DES PARCS DE LA
VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE**

**PARKINGS BORDS DE MARNE-
LAMARQUE-MONTGOMERY**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

INDIGO

PLACE AU FUTUR

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE.....	3
I.1.	Effectif lié au Service	3
I.2.	Personnel Extérieur	4
I.3.	Caractéristiques des ouvrages délégués.....	4
I.4.	Tarifcation	4
I.5.	Description des Moyens d'appréciation de la qualité du service rendu	5
I.6.	Campus INDIGO.....	8
I.7.	Animations Commerciales.....	8
II.	LES SERVICES A LA CLIENTELE	10
II.1.	Les Services associés.....	10
II.2.	Nos savoir-faire techniques	13
II.3.	Moyens de Paiement dans les parkings	16
III.	DETAIL ET ANALYSE PAR PARC.....	19
III.1.	BORDS DE MARNE	19
III.2.	LAMARQUE ET PLACE MONTGOMERY	24
IV.	CONCLUSION	29
V.	SOMMAIRE DES ANNEXES	28
VI.	ANNEXES	29
VII.	Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du stationnement.....	50
VIII.	INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE	51

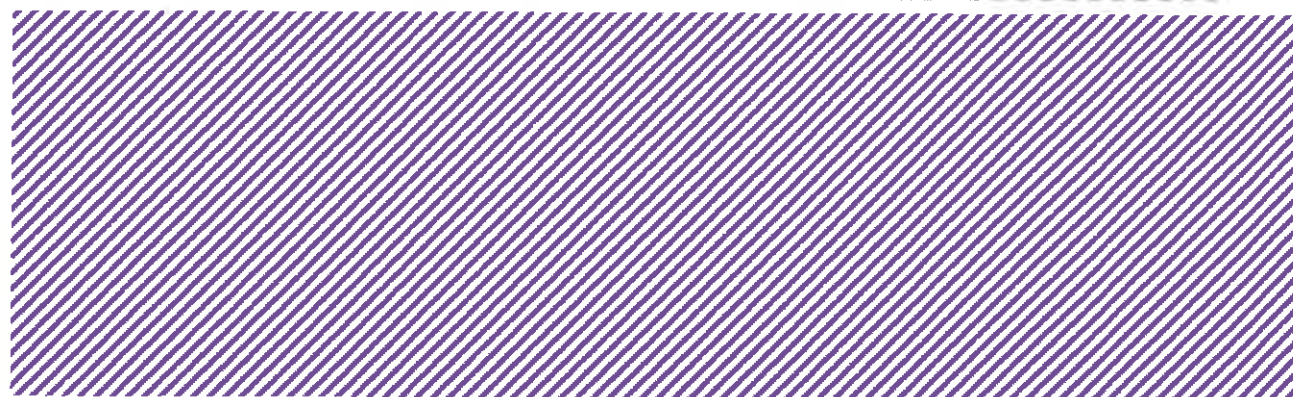
AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 8 février 1995. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité de service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont par conséquent aucune valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc....).

Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques.

Les éléments comptables sont fournis en annexes.



I. PRESENTATION GENERALE

La présente, comprend la gestion et l'exploitation :

- du parc Bords de Marne,
- du parc Lamarque,
- du parc Place Montgomery.

sis sur le territoire de la ville de Neuilly-Plaisance, et sont exploités par la Société SAPP.

La Direction Régionale est animée par Paul COIFFARD (Directeur Régional), assisté de Frédéric SOULAT (Directeur de Secteur) qui assure :

- le suivi de la bonne exécution des contrats en cours,
- la gestion de la relation client,
- l'acquisition de nouveaux clients amont,
- le management et l'accompagnement des Responsables de Districts.

I.1.EFFECTIF LIE AU SERVICE

La gestion au quotidien de l'exploitation est effectuée par :

- un responsable de site en la personne de Martine SCHAAF du 01 janvier 2016 au 31 mai 2016 et de Jalèle LATRECHE du 1er juin 2016 au 31 décembre 2016,
- un agent d'exploitation localisé sur le parc Bords de Marne.

Ce personnel est encadré par David VARIN (Responsable de District) qui assure localement :

- la gestion de la relation avec les clients,
- le développement de l'activité des établissements de son district,
- le suivi de l'exploitation des établissements de son district,
- le management et l'accompagnement des Responsables de Site.

1.2. PERSONNEL EXTERIEUR

Certaines missions d'entretien et de maintenance sont complétées par le personnel de nos fournisseurs avec qui nous avons signé des accords-cadres ou des contrats spécifiques.

1.3. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DELEGUES

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat est de 452 places réparties comme suit :

- Parc en enclos LAMARQUE avec 150 Places,
- Parc Place MONTGOMERY avec 16 places,
- Parc BORDS DE MARNE avec 286 places.

1.4. TARIFICATION

La tarification de l'exploitation au 1^{er} janvier 2016 est jointe en annexe.

Tarification au ¼ heure

Il a été mis en place, conformément à la Loi Consommation (ou loi « Hamon ») du 17 mars 2014, le paiement par tranche de 15 minutes depuis le 1^{er} juillet 2015.

Ce qui a eu pour conséquence pour l'année 2015 d'avoir une grille tarifaire à l'heure pour le premier semestre, tel que décrit en annexe et une nouvelle grille tarifaire au quart d'heure à partir du second semestre.
La tarification n'a pas changé sur l'année 2016.

1.5. DESCRIPTION DES MOYENS D'APPRECIATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU



SERVICE CLIENTS INDIGO



AVEC LE SERVICE CLIENTS INDIGO, ECOUTE ET REACTIVITE
ASSUREES

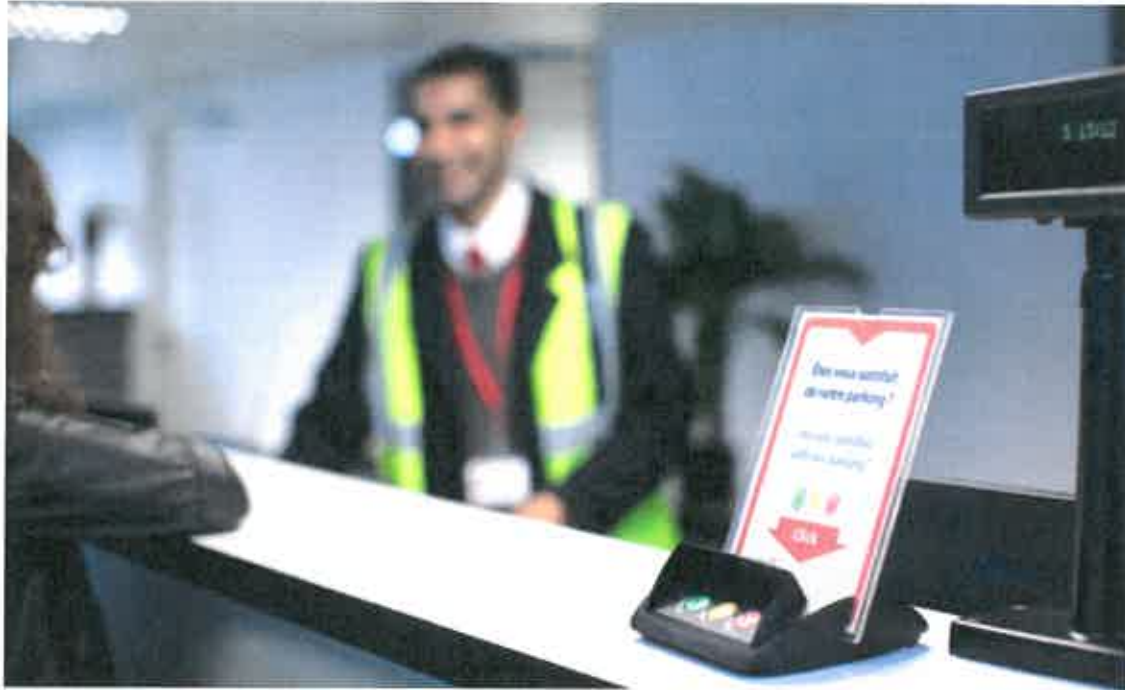
Parce que la disponibilité fait partie intégrante de ses engagements, INDIGO met à la disposition de ses clients un numéro accessible du Lundi au Vendredi (jours ouvrés) de 8h30 à 19h00 :

0 810 26 3000 Service 0,06 € / appel + prix appel



CONTROLES QUALITE

INDIGO MET EN PLACE DES ACTIONS POUR AMELIORER EN PERMANENCE LA QUALITE DE NOTRE SERVICE GRACE A DES ENQUETES MYSTERES.



AVEC LES VISITES MYSTERES, INDIGO VERIFIE LA QUALITE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Soucieux de la qualité du service, INDIGO effectue régulièrement un contrôle de l'accueil du parc et de ses équipements. Plusieurs fois par an, des professionnels se faisant passer pour des clients, effectuent des appels et des visites de manière anonyme de nos parkings. Ils ont pour mission de mesurer la qualité du parc.

Ces interventions mystères permettent d'amener des indications précieuses pour améliorer l'accueil, les accès véhicules et piétons ainsi que les contacts avec les clients.

BAROMETRE TELEPHONIQUE

Le téléphone est un lien privilégié entre un client et le parc de stationnement (demande de renseignements, réponse à une offre commerciale, traitement d'une réclamation...). A ce titre nos collaborateurs sont formés à l'accueil téléphonique. La prestation téléphonique est auditée par la même société spécialisée.

Différents items sont notés (nombre de sonneries avant décrochage, présentation, écoute du client, proposition du produit le plus adapté...).

Ces deux modes opératoires font partie intégrante du management des équipes d'exploitation, pour faire progresser son indice de qualité au profit des clients.

Dans le cadre de la restructuration de la démarche qualité d'INDIGO en France, le format des audits mystères évolue. Les critères de notation se basent désormais sur les parcours piétons et véhicule du client.

Enquêtes mystères : un outil de mesure de la qualité des parkings et de leurs services

Dans une optique d'amélioration constante de sa relation client, INDIGO réalise des appels et des visites mystères.

Cette démarche permet d'optimiser et de suivre la qualité de la relation client. Les appels mystères sont réalisés auprès d'un centre d'appels ou d'un accueil téléphonique par un enquêteur d'une société d'études. Ils ont pour but d'évaluer la qualité de l'accueil téléphonique (temps d'attente, accueil opérateur), la qualité du traitement de la demande et la qualité de la prise de congé.

Les visites mystères sont des visites sur site effectuées par un enquêteur. La qualité de l'accueil, du conseil et le respect des consignes de services sont mesurés.



I.6. CAMPUS INDIGO

Le Campus INDIGO est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement

Le Campus INDIGO conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez INDIGO.

Une école de terrain

Le Campus INDIGO est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Pour la valorisation des hommes et des métiers

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mix entre e-learning et présentiel. Le Campus INDIGO organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance, afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'INDIGO répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, axée sur le développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Ces formations permettent de mieux appréhender le métier d'agent d'exploitation et de répondre aux exigences. Elles permettent également des évolutions dans le métier.

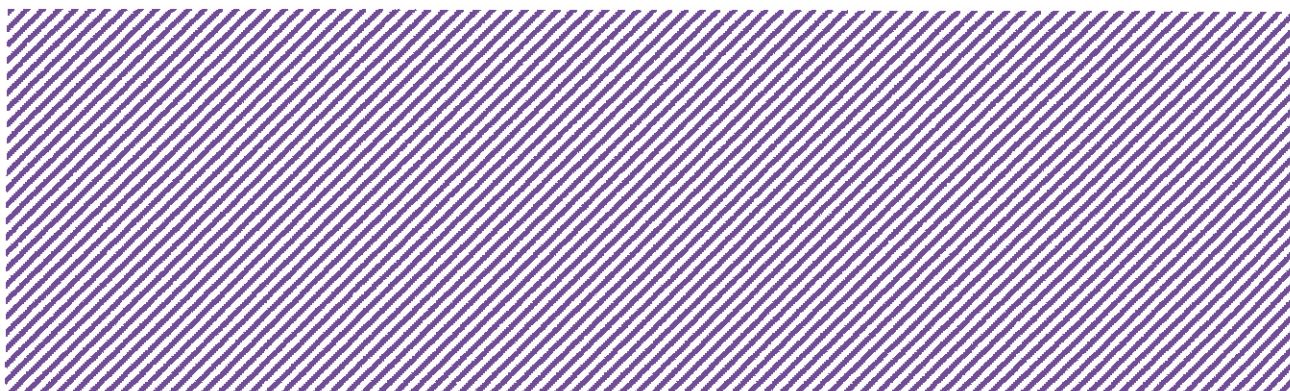
I.7. ANIMATIONS COMMERCIALES

Animations saisonnières



La nouvelle campagne nationale de rentrée est affichée dans nos parcs en France, via les réseaux Clear Channel et les supports d'affichage INDIGO depuis le mercredi 05 octobre.

Cette campagne a pour objectif de réaffirmer nos engagements autour de la propreté, de la sécurité, de la maintenance et de l'accueil clients, et de rappeler que les collaborateurs d'INDIGO sont au service de nos clients, engagés opérationnellement.



II. LES SERVICES A LA CLIENTELE

II.1. LES SERVICES ASSOCIES

Plus que des places de parking, INDIGO, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, INDIGO propose une plate-forme de services gratuits.

INDIGO s'efforce également de proposer des services indispensables pour l'entretien courant de la voiture, exprimant ainsi sa volonté d'intégrer le stationnement dans la vie quotidienne des citoyens et d'ouvrir le parking sur la ville et ses activités.

Radio INDIGO



La troisième génération de Radio INDIGO se base sur une technologie de web radio. Autrement dit elle est disponible à la fois dans le parking mais aussi à partir de son Smartphone ou du site Internet (www.parkindigo.fr).

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir

Prise d'abonnement sur le site internet

INDIGO propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet INDIGO (www.parkindigo.fr), l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.



Tarif Résidents

Un tarif spécial résidents est accordé aux automobilistes sur présentation de certains justificatifs, pour leur permettre de disposer, dans des conditions économiques privilégiées, d'une offre de stationnement à proximité de leur domicile.



II.2. NOS SAVOIR- FAIRE TECHNIQUES

Service de centre national de Télé-Opération (CNTO)



Le Centre National de Télé-Opération, exclusivité INDIGO, est garant d'une sécurité maximale des clients et des équipes présentes sur site. Directement issu de notre démarche d'innovation, ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance de nos parkings.

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent à nos téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final, où qu'il se trouve dans son parcours : automobiliste ou piéton. Le CNTO, garantit, quoi qu'il arrive, le lien entre l'usager et l'exploitant, pour une sécurité maximum. Et ce, 24h/24, 365 jours /365.

Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation (SAMEX)

Plus qu'une main courante, nous avons déployé au niveau national un nouvel outil nommé SAMEX, pour Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation. SAMEX dispose des fonctionnalités suivantes :



- Planification des rondes d'exploitation (parcours client) ou d'entretien technique ;
- Interventions sur demande ou appel client ;
- Gestion de ticket d'incidents électroniques ;
- Main courante électronique ;
- Protection du Travailleur Isolé (PTI) ;
- Reporting.

C'est un outil unifié à destination du personnel technique mais aussi d'exploitation. Il est basé sur une plateforme de dernière génération virtualisée (mode SAAS), ce qui permet un accès aisé depuis n'importe quel terminal relié à Internet : ordinateur fixe, smartphone, tablette...

Bien entendu, du fait de la spécificité des ouvrages enterrés, un mode déconnecté permet à l'utilisateur de se servir de l'outil même en l'absence de réseau GSM, ce qui permet justement l'utilisation de la fonction PTI.

De manière non limitative, il permet de :

- Gérer des formulaires d'interventions,
- Planifier des tâches récurrentes,
- Communiquer en instantané vers d'autres techniciens ou le dispatcheur (messagerie interne),
- Disposer d'une base documentaire et de consignes embarquées (procédures spécifiques, schéma d'armoire, rapport Amiante, etc.),
- Suivre et transmettre des demandes d'intervention.

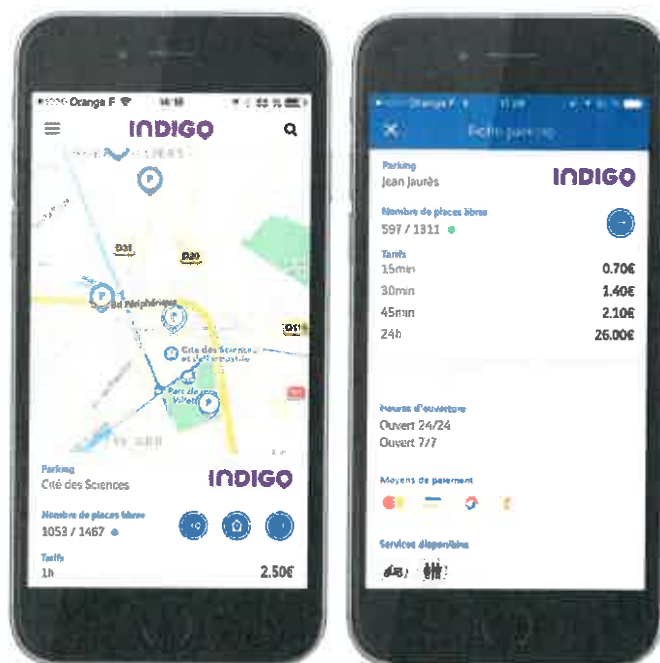
La mise en place du système de télé-opération permet notamment de :

- Centraliser les remontées d'alarmes des équipements, et les appels des clients dans les parcs de stationnement ;
- Améliorer les réponses apportées à la clientèle via le Système d'Aide aux Consignes mis en place sur le parc ;
- Générer un reporting spécifique à son activité de Télé-Opération, via la main courante électronique ;
- Améliorer les levées de doute à distance via les systèmes de vidéosurveillance et de sécurité incendie ;
- renforcer la sécurité du parc via un déploiement de la vidéosurveillance à l'intérieur du parc.

Application Smartphone INDIGO

Avec sa nouvelle application pour Smartphone (compatible iPhone et Android), INDIGO permet à chacun d'organiser facilement son stationnement. Pensée pour répondre au mieux aux besoins de ses clients, l'application Smartphone INDIGO propose de nombreux services tels que :

- trouver parmi les 3 000 parkings référencés le plus proche de soi ou de sa destination et tous les services disponibles aux alentours ;
- vérifier la disponibilité en temps réel des places de stationnement ;
- bénéficier de services spécifiques (recharges électriques, calcul d'itinéraire multimodal...).



II.3. MOYENS DE PAIEMENT DANS LES PARKINGS

INDIGO met à la disposition des automobilistes les moyens de paiement les plus récents et les techniques les plus souples. Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant a minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

TOTAL GR

Pour faciliter la vie des professionnels, INDIGO propose dans le parc le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte, le stationnement consommé chez INDIGO est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



Cartes Bancaires

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi INDIGO le propose dans le parc et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.



Lecture de plaque minéralogique

Un système de Lecture de Plaque Minéralogique est mis en place dans les voies d'entrée et de sortie des parkings. Le principe est simple : à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés).

Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant.



Les avantages sont nombreux :

- Pour tous les clients : une solution de télésurveillance des véhicules.

S'ils souhaitent sécuriser leur véhicule pendant une période de stationnement prolongé (vacances, voyage d'affaires, etc.), les clients pourront demander au parc d'interdire la sortie de leur véhicule identifié par son immatriculation. En cas de présentation devant les bornes de sortie, le logiciel du péage déclenchera une alerte et empêchera la sortie.

- Pour les abonnés : Une meilleure fluidité des déplacements à l'entrée et à la sortie du parc.

Le système compare le numéro d'immatriculation lu avec celui entré dans la base de données et contrôle les droits accordés au véhicule qui se présente. L'entrée et la sortie des parkings se font en mains-libres.

- Pour les clients horaires : L'assurance du paiement au juste prix en cas de perte du ticket d'entrée.

L'association du ticket et de la plaque sécurisera le stationnement, au bénéfice du client comme de l'exploitant : à chaque sortie de véhicule, le système vérifie que l'immatriculation associée au ticket d'entrée est identique en sortie. En cas de différence (tentative de vol de véhicule ou tentative de fraude avec un ticket plus récent), le système génèrera une alarme et empêchera la sortie.

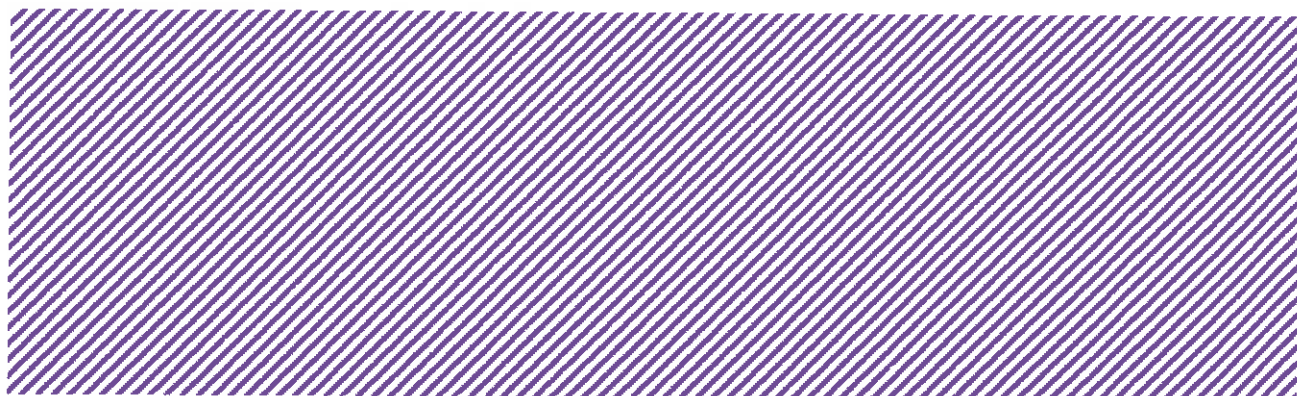
INDIGO se conforme aux recommandations de la CNIL tant pour l'anonymisation des immatriculations des véhicules que pour la durée de conservation des images et des données.

OPNGO



Première application à réunir l'ensemble de l'offre de stationnement en ville, publique et privée, en ouvrage et en voirie, OPnGO permet aux citoyens de trouver facilement la meilleure place au meilleur prix. Fini le stress et les tours de quartier, avec OPnGO le stationnement devient rapide et économique.

Cette application est, depuis le 1^{er} novembre 2016, fonctionnelle sur les deux sites de NEUILLY-PLAISANCE, notamment grâce à l'installation du nouveau matériel de péage qui dispose d'un lecteur de plaque ainsi que d'un lecteur QR code.



III. DETAIL ET ANALYSE PAR PARC

III.1.

BORDS DE MARNE



Détail du nombre de places

Il est composé de 286 places dont:

- 32 places situées au rez-de-chaussée qui sont des places réservées et accessibles aux véhicules de grande hauteur,
- 6 places PMR (Personne à Mobilité Réduite), situées au rez-de-chaussée.

Descriptif des équipements

Les équipements présents dans le parc sont :

- 2 bornes d'entrée,
- 2 bornes de sortie,
- 1 caisse automatique,
- 1 lecteur piéton,
- 1 portail d'entrée,
- 2 portails de sortie.

Horaires d'ouverture

- Le parking est ouvert 24h/24 aux abonnés et aux clients horaires munis d'un ticket.

Amplitude horaire de présence du personnel

Notre personnel est présent

- De 13h à 20h du lundi au jeudi,
- De 11h à 18h le vendredi.

Fréquentation et recettes

Vous trouverez en annexes n°2 et n°3, le détail des recettes horaires et abonnés.

Nous constatons une légère diminution de 1,35 % de la recette globale. Le chiffre d'affaires horaire est en légère baisse avec une recette de 35.309 € en 2016 contre 36.164 € en 2015. La fréquentation horaire a augmenté de 13,8 % par rapport à 2015 sans que cela augmente le chiffre d'affaires horaire, cela s'explique par le fait que les travaux de changement de matériel durant octobre et novembre 2016, nous ont contraints de distribuer des tickets horaires aux abonnés durant la période de rénovation du matériel, ce qui a pour conséquence ce paradoxe au niveau statistiques. La recette abonnée passe à 101.107 € contre 103.756 €, soit une chute de 2,5 %.

Surveillance et sécurité

Le parc est équipé de dix-sept caméras et d'un système d'enregistrement vidéo.

Les images recueillies sont retransmises sur un écran situé à l'espace accueil et sont enregistrées 24h/24 et conservées sur disque dur.

Des travaux de rénovation pour agrandir le champ de vision et améliorer la qualité d'image sont prévus pour le début de l'année 2017.

Le parc est également équipé de sept points d'interphonie à la disposition des clients.

Tous les appels sont retransmis au bureau d'accueil du parking pendant les heures de présence. Ils sont également retransmis à un système de téléopération (CNTO) en dehors des heures de présence du personnel, en outre, les appels sont retransmis 24h/24.

En plus de l'équipement d'un réseau de vidéosurveillance (contrôle sur moniteur), pendant les heures d'ouverture, le parc est surveillé et des rondes régulières sont effectuées par le personnel d'exploitation en poste au niveau des accès d'entrée et/ou de sortie, ainsi que dans les allées de circulation des véhicules tout au long de la journée.

Les images enregistrées et gardées en mémoire sont mises à disposition de la police nationale en cas de réquisition.

Comme les années précédentes, nous tenons à signaler la présence de personnes sans domicile fixe aux abords du Parc et plus particulièrement vers la sortie donnant sur la place Montgomery.

Cette présence impacte fortement la fréquentation du Parc et plus particulièrement les abonnés qui préfèrent migrer vers le Parc de stationnement Lamarque ou résilier totalement.

Les individus sont particulièrement alcoolisés et sous influence de substances illicites.

Notre clientèle nous interpelle régulièrement sur ce sujet, nous avons entrepris l'installation d'une porte avec un lecteur piéton, de cette manière, seuls les utilisateurs du parking peuvent entrer sur le site via le lecteur piéton dans lequel il faut insérer le ticket ou badger avec la carte d'abonnement.

Propreté

Quotidiennement, les agents d'exploitation d'INDIGO, nettoient les accès piétons, les rampes d'accès des voitures ainsi que le matériel de péage.

Un traitement immédiat des taches d'huile est effectué.

Le travail est rendu difficile au niveau de certains escaliers de secours souillés par les jeunes «squatteurs».

Inspections – Contrôle Direction Régionale

Plusieurs contrôles de la direction régionale ont été enregistrés au cours de cette année.

Les contrôles sont effectués sur la base d'un cahier d'inspection de parc pré-rempli, à destination de nos agents, pour les guider et vérifier tous les points sensibles sans risquer d'en oublier.

Le parc est également régulièrement visité par le responsable de district de la direction régionale afin d'inspecter la bonne tenue de l'ouvrage.

Sinistres et vandalisme

Nous n'avons pas de sinistre ni de vandalisme à déclarer cette année.

Programme de travaux réalisés en 2016 / charges de gros entretien

Nous avons réalisé la rénovation de tout le matériel de péage THALES avec l'installation du matériel XEROX nouvelle génération, plus fiable et disposant d'options supplémentaires notamment le lecteur de plaque, lecteur QR code, paiement sans contact. Cela améliore le confort client avec une meilleure fluidité et un délai réduit pour les sorties lors des heures de pointe.

Nous avons créé des places PMR avec marquage au sol ainsi que sur le mur, à proximité de l'accueil pour faciliter les déplacements dans l'enceinte du site.

Nous avons également effectué des travaux de mise en conformité aux normes PMR notamment avec la création de six places PMR ainsi que d'une rampe d'accès à l'accueil, ce qui nous a contraint de déplacer la porte d'entrée de l'accueil en créant une nouvelle ouverture pour la pose d'une porte sur la face côté Montgomery.

Cela nous a également contraints de condamner la sortie côté CHELLES avec l'installation d'une nouvelle porte basculante car la rampe PMR empiète sur la travée de sortie.

Suite aux divers remontés clients, nous avons amélioré l'accès piéton du parking coté Montgomery avec l'installation d'une nouvelle porte ainsi que d'un lecteur piéton, permettant l'accès uniquement aux utilisateurs du parking.

Afin d'améliorer et de préserver une sécurité optimum au niveau de la terrasse et aux alentours du parking Bords de Marne et de la Place Montgomery, nous avons effectué le changement de tout l'éclairage. En effet, nous avons constaté des anomalies d'éclairage dues à des défauts d'isolement des platines ferromagnétiques situées dans les lanternes dont la sélectivité des départs était inexistante.

Les lampes SHP (Sodium Haute Pression) ont été remplacées par des lampes LEDS de façon à renforcer la sensation de sécurité avec un éclairage plus lumineux et de part cela tous les défauts ont été éliminés.

Les Aménagements intérieurs d'accessibilité

(Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public).

Pour faciliter l'accès et l'usage de notre parc de stationnement à tous, nous avons au cours de l'année 2016 entrepris la réalisation des travaux de mise en conformité PMR.

BOUCLES MAGNETIQUES

Des boucles magnétiques ont été installées au niveau de la caisse automatique, de chaque lecteur piétons et de chaque borne d'entrée et de sortie véhicules. Cet équipement permet aux personnes malentendantes équipées d'un appareil auditif, d'entendre de façon optimale notre personnel si besoin sans être gêné par les différents bruits environnants.

ATTEINTE DES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Les commandes des équipements à actionner ont toutes été disposées à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m, pour faciliter leur utilisation par tous. Une tablette a également été posée à l'espace accueil pour permettre aux PMR d'être reçus dans tout le site de manière optimale.

III.2.

LAMARQUE ET PLACE MONTGOMERY



Détail du nombre de places

Ils sont composés de 168 places dont :

- 150 places situées sur le Parc Lamarque,
- 8 places situées sur le Parc Montgomery.

Descriptif des équipements

Les équipements présents dans le parc sont :

- 1 borne d'entrée,
- 1 borne de sortie,
- 1 horodateur sur la place Montgomery.

Horaires d'ouverture

Les parkings sont ouverts 24h/24, 7 jours/7.

Amplitude horaire de présence du personnel

Notre personnel est présent, à l'espace accueil du parking Bords de Marne,

- De 13h à 20h du lundi au jeudi,
- De 11h à 18h le vendredi.

Fréquentation et recettes

Vous trouverez en annexes n°2 et n°3, le détail des recettes horaires et abonnés.

La recette globale est en baisse de 4,9 %. La recette abonnés est en légère augmentation de 1,96 % par rapport à 2015. Contrairement au parking Bords de Marne, des perturbations liées aux travaux de rénovation du matériel de péages, ont été ressenties impactant fortement la recette horaire du parking Lamarque avec une baisse de 8,25 %. De plus, les barrières du parking du centre commercial Auchan sont restées ouvertes plusieurs semaines, de nombreux clients horaires ont migré vers ce parking qui se situe à quelques dizaines de mètres de la gare.

Surveillance et sécurité

Le parc est équipé d'une caméra et d'un système d'enregistrement vidéo.

Les images recueillies sont retransmises sur un écran situé à l'espace accueil du parc Bords de Marne et sont enregistrées 24h/24 et conservées sur disque dur.

Le parc est également équipé de deux points d'interphonie à la disposition des clients sur le matériel de péage.

Tous les appels sont retransmis au bureau d'accueil du parking Bords de Marne.

En plus de l'équipement d'un réseau de vidéosurveillance (contrôle sur moniteur), pendant les heures d'ouverture, le parc est surveillé et des rondes régulières sont effectuées par le personnel d'exploitation en poste au niveau des accès d'entrée et/ou de sortie, ainsi que dans les allées de circulation des véhicules tout au long de la journée.

Les images enregistrées et gardées en mémoire sont mises à disposition de la police nationale en cas de réquisition.

Propreté

Quotidiennement, les agents d'exploitation d'INDIGO, nettoient les accès piétons, les rampes d'accès des voitures ainsi que le matériel de péage.

Un traitement immédiat des taches d'huile est effectué.

Inspections – Contrôle Direction Régionale

Plusieurs contrôles de la direction régionale ont été enregistrés au cours de cette année.

Les contrôles sont effectués sur la base d'un cahier d'inspection de parc pré-rempli, à destination de nos agents, pour les guider et vérifier tous les points sensibles sans risquer d'en oublier.

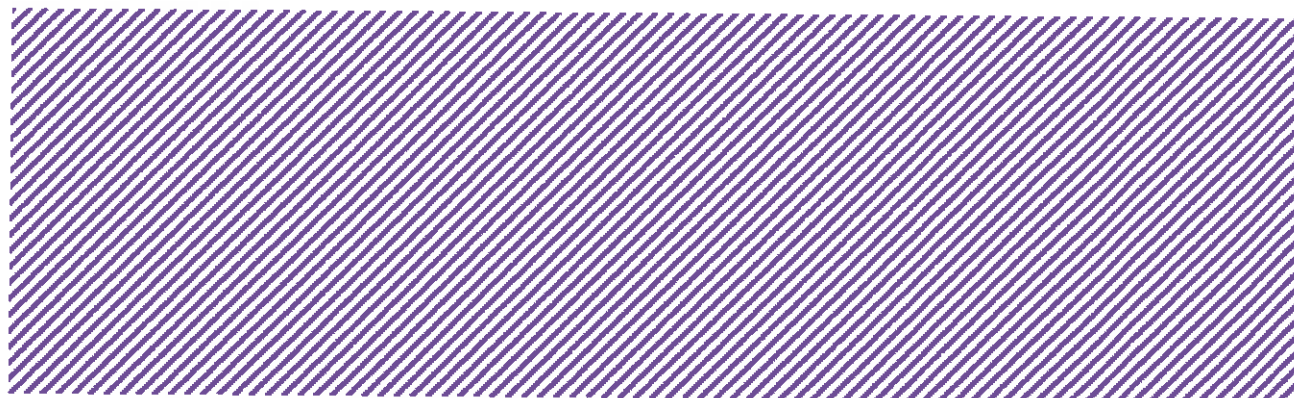
Le parc est également régulièrement visité par le responsable de district de la direction régionale, afin d'inspecter la bonne tenue de l'ouvrage.

Sinistres et vandalisme

Nous n'avons pas de sinistre lourd à déclarer cette année.

Programme de travaux réalisés en 2016 / charges de gros entretien

Nous avons réalisé la rénovation de tout le matériel de péage THALES avec l'installation du matériel XEROX nouvelle génération, plus fiable et disposant d'options supplémentaires notamment le lecteur de plaque, lecteur QR code, paiement sans contact. Cela améliore le confort client et une fluidité avec un délai réduit pour les sorties lors des heures de pointe.



IV. CONCLUSION

Comme évoqué lors des années précédentes, nous rencontrons toujours des difficultés commerciales pour rendre le parking Bords de Marne plus attractif.

Nous avons entrepris une rénovation complète du matériel de péage, une création de six places PMR ainsi qu'une mise en conformité aux normes, un réaménagement de l'espace accueil. Cependant, nous constatons toujours une diminution des abonnés et de la fréquentation des clients horaires.

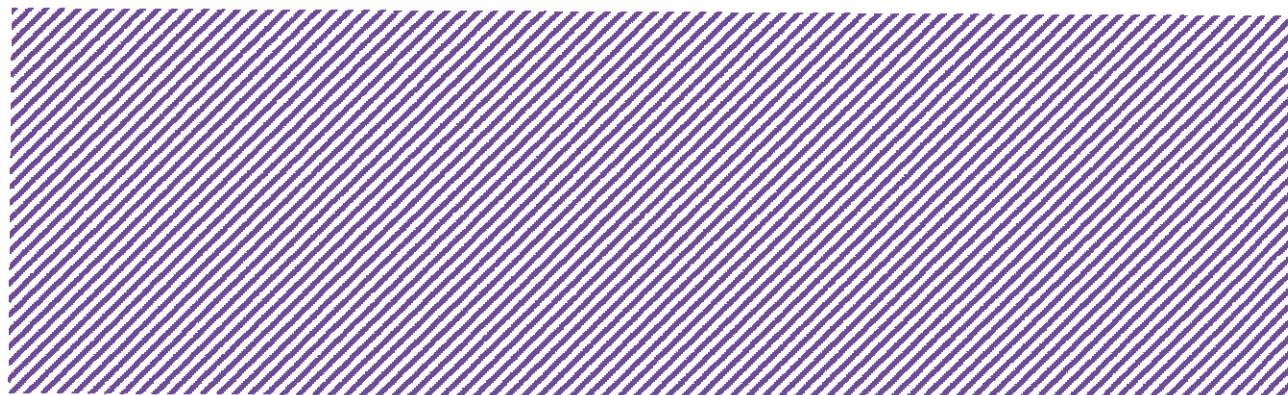
D'autre part, nous notons que le parking du centre commercial, dont les accès sont régulièrement libres sert de stationnement pour des utilisateurs de la gare.

Le stationnement illicite des véhicules le long des trottoirs de la rue du bac, et l'absence de rondes de la Police Municipale Place Montgomery pour verbaliser les stationnements non réglés, incitent les clients à garder leurs mauvaises habitudes.

La présence d'individus suspects à proximité du parc provoque un sentiment d'insécurité qui nous a été relayé par notre clientèle.

Cette situation gênante pour les clients, a été, en partie, endiguée grâce au dialogue instauré par l'agent.

Par ailleurs, nous comptons sur la rénovation complète de tout le matériel de péage ainsi que le changement d'horaire de présence du personnel présent jusqu'à 20h00, afin de recevoir la clientèle lors de leur retour du travail, pour rendre le parking plus attractif et, par conséquent augmenter le chiffre d'affaires pour l'année 2017.



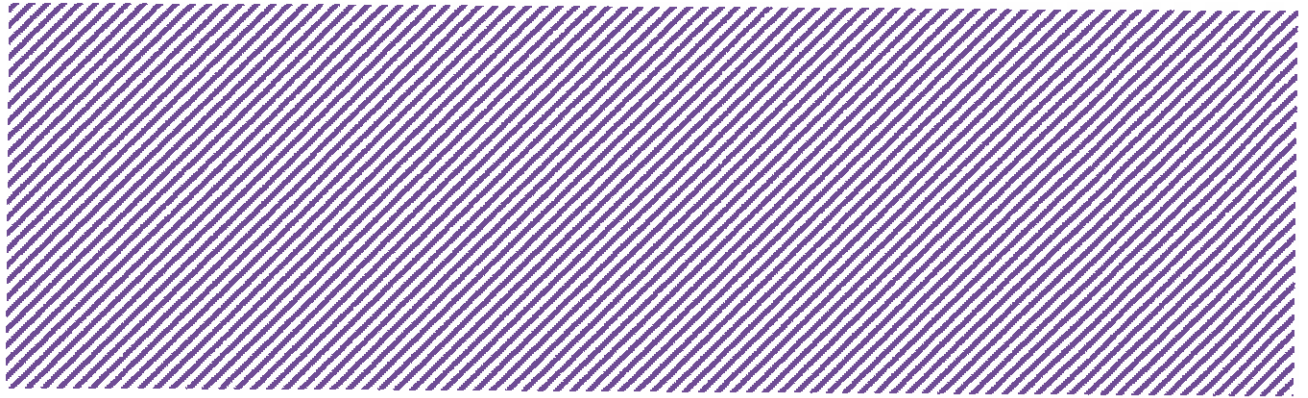
V. SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexes Parc Bords de Marne

- Annexe N° 1 : RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT**
- Annexe N° 2 : RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES**
- Annexe N° 3 : FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES**
- Annexe N° 4 : RECETTES MENSUELLES PREVENDUS**
- Annexe N° 5 : RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS – LOCATIONS (recettes brutes)**
- Annexe N° 6 : RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS (recettes lissées)**
- Annexe N° 7 : FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS (recettes lissées)**
- Annexe N° 8 : TARIFS VISITEURS HORAIRES**
- Annexe N°9 : TARIFS ABONNEMENTS**

Annexes Parc Lamarque et Montgomery

- Annexe N° 1 : RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT**
- Annexe N° 2 : RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES**
- Annexe N° 3 : FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES**
- Annexe N° 4 : RECETTES MENSUELLES PREVENDUS**
- Annexe N° 5 : RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS**
- Annexe N° 6 : RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS (recettes lissées)**
- Annexe N° 7 : FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS (recettes lissées)**
- Annexe N° 8 : TARIFS VISITEURS HORAIRES**
- Annexe N°9 : TARIFS ABONNEMENTS**
- Annexe N° 10 : TARIFS VISITEURS PLACE MONTGOMERY**



VI. ANNEXES

Bords De Marne

ANNEXE 1

SITE_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

CUMUL	2015	2016	Ecart (%)
PREVENDUS	1 744 €	2 591 €	48,63
HORAIRES	36 565 €	38 162 €	4,37
ABONNEMENT / LOCATION	104 844 €	103 174 €	-1,59
GARANTIE DE RECETTES	- €	- €	n/a
VOIRIE/SURFACE	- €	- €	n/a
PRESTATIONS DE SERVICES	- €	- €	n/a
AMODIATIONS	1 630 €	1 630 €	0,00
ZONES LOUEES	- €	- €	n/a
DIVERS	76 322 €	76 199 €	-0,16
TOTAL GENERAL	221 105 €	221 756 €	0,29

ANNEXE 2

SITE_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	3 953 €	3 174 €	-19,71
FEVRIER	2 398 €	3 442 €	43,55
MARS	3 030 €	3 235 €	6,77
AVRIL	2 745 €	3 294 €	19,99
MAI	2 180 €	2 976 €	36,49
JUIN	2 744 €	4 422 €	61,16
JUILLET	3 042 €	1 411 €	-53,63
AOUT	2 013 €	-292 €	-114,49
SEPTEMBRE	3 541 €	4 039 €	14,05
OCTOBRE	3 718 €	3 509 €	-5,60
NOVEMBRE	3 801 €	3 379 €	-11,11
DECEMBRE	3 399 €	5 574 €	63,98
CUMUL A FIN DÉCEMBRE	36 565 €	38 162 €	4,37
TOTAL ANNUEL	36 565 €	38 162 €	4,37

ANNEXE 3

SITE_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

MOIS	2015			2016		
	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	641	3 953 €	6,17 €	585	3 174 €	5,43 €
FEVRIER	554	2 398 €	4,33 €	625	3 442 €	5,51 €
MARS	692	3 030 €	4,38 €	631	3 235 €	5,13 €
AVRIL	616	2 745 €	4,46 €	599	3 294 €	5,50 €
MAI	420	2 180 €	5,19 €	544	2 976 €	5,47 €
JUIN	616	2 744 €	4,45 €	704	4 422 €	6,28 €
JUILLET	527	3 042 €	5,77 €	506	1 411 €	2,79 €
AOUT	266	2 013 €	7,57 €	308	-292 €	-0,95 €
SEPTEMBRE	639	3 541 €	5,54 €	566	4 039 €	7,14 €
OCTOBRE	696	3 718 €	5,34 €	786	3 509 €	4,46 €
NOVEMBRE	585	3 801 €	6,50 €	1 186	3 379 €	2,85 €
DECEMBRE	516	3 399 €	6,59 €	665	5 574 €	8,38 €
TOTAL	6 768	36 565 €	5,40 €	7 705	38 162 €	4,95 €

ANNEXE 4

SITE_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	138 €	44 €	-68,12
FEVRIER	126 €	109 €	-13,50
MARS	150 €	294 €	96,34
AVRIL	300 €	290 €	-3,33
MAI	41 €	212 €	423,47
JUIN	292 €	297 €	1,71
JUILLET	207 €	405 €	95,55
AOUT	44 €	225 €	411,29
SEPTEMBRE	210 €	203 €	-3,34
OCTOBRE	88 €	109 €	23,88
NOVEMBRE	126 €	182 €	44,44
DECEMBRE	22 €	221 €	904,75
TOTAL ANNUEL	1 744 €	2 591 €	48,63

ANNEXE 5

SITE_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	17 928 €	21 436 €	19,57
FEVRIER	7 230 €	7 655 €	5,87
MARS	9 072 €	6 280 €	-30,77
AVRIL	8 525 €	6 933 €	-18,68
MAI	5 723 €	7 513 €	31,27
JUIN	8 216 €	8 506 €	3,52
JUILLET	8 309 €	6 164 €	-25,81
AOUT	4 925 €	6 328 €	28,48
SEPTEMBRE	10 614 €	10 718 €	0,98
OCTOBRE	6 554 €	5 273 €	-19,55
NOVEMBRE	7 527 €	13 302 €	76,73
DECEMBRE	9 341 €	7 965 €	-14,73
TOTAL ANNUEL	103 965 €	108 072 €	3,95

ANNEXE 6

SITE_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes lissées TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	8 913 €	9 118 €	2,29
FEVRIER	9 195 €	9 041 €	-1,68
MARS	8 944 €	8 190 €	-8,43
AVRIL	8 931 €	8 492 €	-4,91
MAI	8 720 €	8 377 €	-3,94
JUIN	9 111 €	8 837 €	-3,01
JUILLET	8 512 €	7 653 €	-10,09
AOUT	7 115 €	6 707 €	-5,73
SEPTEMBRE	8 508 €	8 933 €	5,00
OCTOBRE	8 537 €	8 459 €	-0,92
NOVEMBRE	9 285 €	10 677 €	15,00
DECEMBRE	9 073 €	8 690 €	-4,22
TOTAL ANNUEL	104 844 €	103 174 €	-1,59

ANNEXE 7

SITE_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes lissées HT

Mois	2015			2016		
	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	205	7 428 €	36,23 €	198	7 598 €	38,37 €
FEVRIER	212	7 663 €	36,15 €	202	7 534 €	37,30 €
MARS	204	7 453 €	36,54 €	191	6 825 €	35,73 €
AVRIL	204	7 442 €	36,48 €	185	7 076 €	38,25 €
MAI	201	7 267 €	36,15 €	189	6 981 €	36,94 €
JUIN	202	7 592 €	37,59 €	190	7 364 €	38,76 €
JUILLET	185	7 093 €	38,34 €	176	6 377 €	36,23 €
AOUT	169	5 929 €	35,08 €	155	5 589 €	36,06 €
SEPTEMBRE	188	7 090 €	37,71 €	190	7 444 €	39,18 €
OCTOBRE	198	7 115 €	35,93 €	192	7 049 €	36,71 €
NOVEMBRE	197	7 737 €	39,28 €	207	8 898 €	42,98 €
DECEMBRE	199	7 561 €	37,99 €	205	7 241 €	35,32 €
TOTAL	2 364	87 370 €	36,96 €	2 280	85 978 €	37,71 €

ANNEXE 8

TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01 JUILLET 2015 PARC DES BORDS DE MARNE - NEUILLY-PLAISANCE

DUREE	TARIF	DUREE	TARIF
15mn	0,40	6h15	6,60
30 mn	0,80	6h30	6,70
45 mn	1,20	6h45	6,80
1h00	1,60	7h00	6,90
1h15	2,00	7h15	7,00
1h30	2,20	7h30	7,10
1h45	2,40	7h45	7,20
2h00	2,60	8h00	7,30
2h15	3,10	8h15	7,40
2h30	3,60	8h30	7,50
2h45	4,10	8h45	7,60
3h00	4,40	9h00	7,70
3h15	4,50	9h15	7,80
3h30	4,60	9h30	7,90
3h45	4,70	9h45	8,00
4h00	4,90	10h00	8,10
4h15	5,10	10h15	8,30
4h30	5,30	10h30	8,50
4h45	5,50	10h45	8,70
5h00	5,70	11h00	8,90
5h15	5,90	11h15	9,10
5h30	6,10	11h30	9,30
5h45	6,30	11h45	9,50
6h00	6,50	12h00	9,70
		>12h00 à 24h00	10,00

TARIF DU TICKET PERDU/JOUR 10,00 Euros

ANNEXE 9

INDIGO

PARC BORDS DE MARNE

Tarif abonnement Résident		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er Janvier 2013				
Durée de stationnement	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	Paiement Mensuel	
Montant du stationnement	43,00 €	118,00 €	220,00 €	429,00 €	35,75 €	

Tarif abonnement Non-Résident		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er Janvier 2013				
Durée de stationnement	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	Paiement Mensuel	
Montant du stationnement	56,00 €	153,00 €	286,00 €	563,00 €	46,92 €	

Tarif abonnement Places Réservée		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er Janvier 2013				
Durée de stationnement	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	Paiement Mensuel	
Montant du stationnement	60,00 €	176,00 €	337,00 €	653,00 €	54,42 €	

Tarif Titulaire		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er Janvier 2013			
Durée de stationnement	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	
Montant du stationnement	16,50 €	46,50 €		186,00 €	

Tarif Forfait		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er Janvier 2013		
Durée de stationnement		2 J	3 J	7 J
Montant du stationnement		12,00 €	16,00 €	22,00 €

LAMARQUE et Place MONTGOMERY

ANNEXE 1

SITE_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes TTC

CUMUL	2015	2016	Ecart (%)
PREVENDUS	606 €	172 €	-71,70
HORAIRES	65 791 €	62 439 €	-5,10
ABONNEMENT / LOCATION	37 781 €	38 688 €	2,40
GARANTIE DE RECETTES	- €	- €	n/a
VOIRIE/SURFACE	- €	- €	n/a
PRESTATIONS DE SERVICES	- €	- €	n/a
AMODIATIONS	- €	- €	n/a
ZONES LOUEES	- €	- €	n/a
DIVERS	- €	320 €	n/a
TOTAL GENERAL	104 178 €	101 618 €	-2,46

ANNEXE 2

SITE_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	3 315 €	4 280 €	29,10
FEVRIER	5 654 €	5 897 €	4,30
MARS	6 680 €	6 761 €	1,21
AVRIL	6 280 €	6 186 €	-1,50
MAI	4 457 €	6 734 €	51,10
JUIN	6 362 €	7 502 €	17,92
JUILLET	5 460 €	4 585 €	-16,01
AOÛT	2 935 €	954 €	-67,49
SEPTEMBRE	5 490 €	4 962 €	-9,62
OCTOBRE	7 719 €	626 €	-91,90
NOVEMBRE	6 113 €	5 423 €	-11,29
DECEMBRE	5 328 €	8 529 €	60,09
CUMUL A FIN DÉCEMBRE	65 791 €	62 439 €	-5,10
TOTAL ANNUEL	65 791 €	62 439 €	-5,10

ANNEXE 3

SITE_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

	2015			2016		
MOIS	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	918	3 315 €	3,61 €	998	4 280 €	4,29 €
FEVRIER	1 147	5 654 €	4,93 €	1 517	5 897 €	3,89 €
MARS	1 633	6 680 €	4,09 €	1 728	6 761 €	3,91 €
AVRIL	1 577	6 280 €	3,98 €	1 502	6 186 €	4,12 €
MAI	1 049	4 457 €	4,25 €	1 608	6 734 €	4,19 €
JUIN	1 708	6 362 €	3,72 €	1 782	7 502 €	4,21 €
JUILLET	1 330	5 460 €	4,10 €	1 265	4 585 €	3,62 €
AOUT	778	2 935 €	3,77 €	663	954 €	1,44 €
SEPTEMBRE	1 306	5 490 €	4,20 €	990	4 962 €	5,01 €
OCTOBRE	1 645	7 719 €	4,69 €	0	626 €	
NOVEMBRE	1 523	6 113 €	4,01 €	904	5 423 €	6,00 €
DECEMBRE	1 163	5 328 €	4,58 €	1 390	8 529 €	6,14 €
TOTAL	15 777	65 791 €	4,17 €	14 347	62 439 €	4,35 €

ANNEXE 4

SITE_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	0 €	68 €	n/a
FEVRIER	0 €	0 €	n/a
MARS	0 €	51 €	n/a
AVRIL	5 €	0 €	-100,00
MAI	51 €	0 €	-100,00
JUIN	435 €	0 €	-100,00
JUILLET	71 €	20 €	-71,83
AOUT	25 €	0 €	-100,00
SEPTEMBRE	0 €	0 €	n/a
OCTOBRE	0 €	0 €	n/a
NOVEMBRE	20 €	33 €	64,97
DECEMBRE	0 €	0 €	n/a
TOTAL ANNUEL	606 €	172 €	-71,70

ANNEXE 5

SITE_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	3 757 €	3 869 €	2,99
FEVRIER	2 893 €	3 082 €	6,53
MARS	3 622 €	3 602 €	-0,55
AVRIL	2 339 €	2 534 €	8,37
MAI	2 177 €	2 536 €	16,47
JUIN	3 771 €	3 398 €	-9,89
JUILLET	1 905 €	2 383 €	25,10
AOUT	3 240 €	3 118 €	-3,77
SEPTEMBRE	5 320 €	5 034 €	-5,37
OCTOBRE	3 047 €	4 553 €	49,44
NOVEMBRE	2 605 €	3 135 €	20,33
DECEMBRE	4 041 €	2 413 €	-40,30
TOTAL ANNUEL	38 718 €	39 658 €	2,43

ANNEXE 6

SITE_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes lissées TTC

MOIS	2015	2016	Ecart (%)
JANVIER	3 200 €	3 358 €	4,95
FEVRIER	3 140 €	3 223 €	2,63
MARS	3 005 €	3 280 €	9,17
AVRIL	2 967 €	3 416 €	15,13
MAI	3 278 €	3 431 €	4,67
JUIN	3 050 €	3 607 €	18,25
JUILLET	2 927 €	3 065 €	4,71
AOUT	2 338 €	2 444 €	4,53
SEPTEMBRE	3 338 €	2 868 €	-14,09
OCTOBRE	3 470 €	3 108 €	-10,43
NOVEMBRE	3 630 €	3 501 €	-3,55
DECEMBRE	3 438 €	3 387 €	-1,48
TOTAL ANNUEL	37 781 €	38 688 €	2,40

ANNEXE 7

SITE_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes lissées HT

Mois	2015			2016		
	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	88	2 666 €	30,30 €	90	2 798 €	31,09 €
FEVRIER	87	2 617 €	30,08 €	88	2 686 €	30,52 €
MARS	85	2 504 €	29,46 €	90	2 734 €	30,37 €
AVRIL	84	2 473 €	29,44 €	90	2 847 €	31,63 €
MAI	88	2 731 €	31,04 €	90	2 859 €	31,77 €
JUIN	84	2 542 €	30,26 €	94	3 006 €	31,97 €
JUILLET	80	2 439 €	30,49 €	82	2 554 €	31,15 €
AOUT	66	1 948 €	29,52 €	66	2 037 €	30,86 €
SEPTEMBRE	88	2 782 €	31,61 €	75	2 390 €	31,87 €
OCTOBRE	93	2 892 €	31,09 €	82	2 590 €	31,58 €
NOVEMBRE	95	3 025 €	31,84 €	88	2 918 €	33,15 €
DECEMBRE	91	2 865 €	31,48 €	93	2 823 €	30,35 €
TOTAL	1 029	31 484 €	30,60 €	1 028	32 240 €	31,36 €

**TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01 JUILLET 2015
PARC LAMARQUE - NEUILLY-PLAISANCE**

De 0h00 à 24h00 - 4,50 Euros

FORFAIT : 5 JOURS 20,00 Euros

TARIF DU TICKET PERDU/ JOUR 4,50 Euros

A compter du 1 novembre 2016 une franchise de 15 minutes gratuite a été appliquée.

ANNEXE 9

INDIGO

PARC LAMARQUE

Tarif abonnement Résident		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er janvier 2013				
Durée de stationnement	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	Paiement Mensuel	
Montant du stationnement	40,00 €	107,00 €	200,00 €	395,00 €	32,92 €	

Tarif abonnement Non-Résident		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er janvier 2013				
Durée de stationnement	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	Paiement Mensuel	
Montant du stationnement	51,00 €	138,00 €	267,00 €	530,00 €	44,17 €	

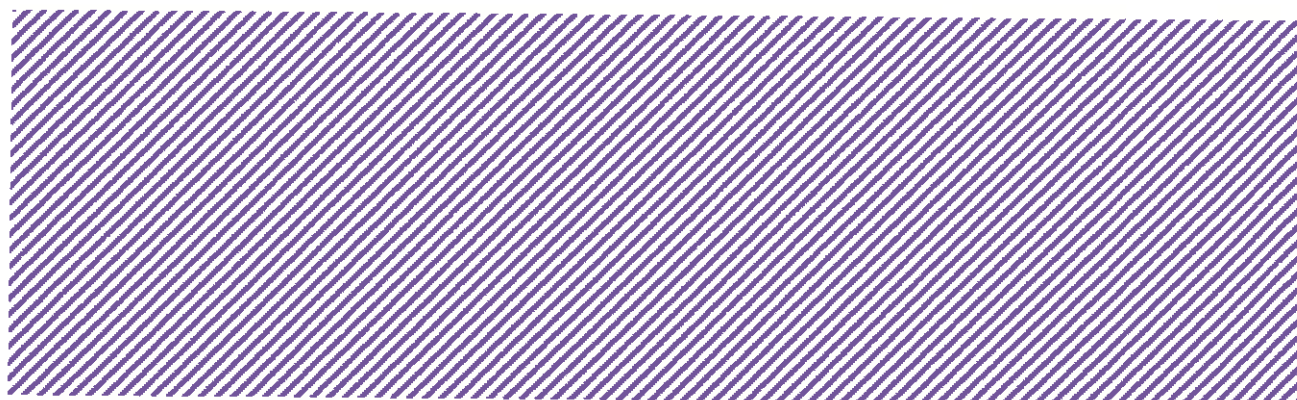
Tarif Forfait		Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er janvier 2013	
Durée de stationnement		1 J	5 J
Montant du stationnement		4,50 €	20,00 €

ANNEXE 10



PLACE MONTGOMERY

Tarif Visiteur	Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er janvier 2013				
Durée de stationnement	1h	2h	3h	4h à 12h	7 jours
Montant du stationnement	1,00 €	1,40 €	2,50 €	5,90 €	20,00 €



VII. COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DU STATIONNEMENT

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2016)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) ou à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005) ou l'article 33 du décret du n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016, sont venus encadrer son contenu en énumérant les « données comptables » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R 1411-7 du CGCT et I.1°.c) de l'article 33 du décret du 1^{er} février 2016), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d) ou article 33 - II -1°.a) - du décret du 1^{er} février 2016), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2016.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I - g) de l'article R 1411-7 CGCT ou au paragraphe II-1°.c) de l'article 33 du décret du 1^{er} février 2016 est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2016 (art. R 1411-7 CGCT I- e et art. 33 - II-1°.b) du décret du 1^{er} février 2016), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT - I-f ou article 33 I-1°.d).).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I - h ou art. 33- II.1°.d) du décret du 1^{er} février 2016).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2016 et de l'article 33 de son décret d'application applicables aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux - La Défense, le 21 avril 2017

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT et article 33 du décret n°2016-86 du 01/02/2016 –I.1°.a et b)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiatraires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors Impairment tests: Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2016 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2016, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2015. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe INDIGO.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas de d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les Immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2016

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park (nouvelle dénomination de VINCI Park Services) et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2016, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. **Exécution directe de l'activité**
 - Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
 - Etablissement de la paie du personnel,
 - Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
 - Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
 - Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
 - Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.
2. **Missions techniques**
 - Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
 - Entretien des sites précités,
 - Maintenance et entretien des équipements précités,
 - Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
 - Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
 - Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
 - Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
 - Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
 - Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
 - Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
 - Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. **Missions commerciales**
 - Etudes de marché,
 - Prospection et animation commerciales,
 - Etude des produits et tarifs.
4. **Missions administratives**
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
 - Gestion des assurances (polices et sinistres).
5. **Gestion de la société délégataire**
 - Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. **Politique de marque**
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. **Stratégie, études, développement**
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. **Financement**
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. **Innovation**
Promotion, coordination, Impulsion et validation des innovations retenues.
5. **Audit interne**
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_930101 - NEUILLY-PLAISANCE BORDS DE MARNE - 2016

PARC DE STATIONNEMENT	930101 Neuilly-Plaisance Bords de Marne
DELEGANT	VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE
DELEGATAIRE	SAPP
ANNEE	2016

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2016

EN H.T.	Année 2015	Année 2016	2016 / 2015 en valeur	2016 / 2015 en %
Horaires parcs	31 924	33 961	2 037	6,4%
Abonnés parcs	87 370	85 978	-1 392	-1,6%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires	1 358	1 358	-0	0,0%
Activités annexes	63 602	63 499	-103	-0,2%
Sous Total Chiffre d'Affaires	184 254	184 797	543	0,3%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	3 649	2 675	-973	-26,7%
Sous Total Autres Produits	3 649	2 675	-973	-26,7%
Total Produits d'Exploitation	187 903	187 472	-431	-0,2%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-47 946	-47 669	277	-0,6%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-628	-448	180	-28,7%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-398		398	-100,0%
Prestations de Nettoyage		-48	-48	
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-48 972	-48 165	807	-1,6%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-4 642	-8 959	-4 317	93,0%
Entretien : Contrats	-9 715	-10 818	-1 103	11,4%
Electricité, Fluides	-20 387	-8 509	11 878	-58,3%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-3 300	-2 109	1 192	-36,1%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-38 044	-30 395	7 649	-20,1%
Actions Commerciales	-915	-497	418	-45,7%
Collecte de Fonds et Commissions	-353	-945	-591	167,2%
Frais Administratifs et Divers	-556	-53	504	-90,5%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-1 824	-1 494	330	-18,1%
Total Charges Directes d'Exploitation	-88 841	-80 054	8 787	-9,9%
Police d'Assurances	-1 405	-1 134	270	-19,2%
Sinistres		-454	-454	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-562	-757	-195	34,7%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-4 139	-4 892	-753	18,2%
Autres Charges et Provisions Courantes	7 561	-2 022	-9 583	-126,7%
Charges de Gros Entretien		-750	-750	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 868	-4 066	802	-16,5%
Frais Généraux Siège	-11 888	-12 659	-771	6,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-15 301	-26 733	-11 433	74,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-15 301	-26 733	-11 433	74,7%
Total Charges d'Exploitation	-104 142	-106 788	-2 646	2,5%
Autres Charges Non Courantes		-3 961	-3 961	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-45 734	-48 503	-2 769	6,1%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-45 734	-52 464	-6 731	14,7%
Total Charges Non Courantes	-45 734	-52 464	-6 707	14,7%
EBIT	38 004	28 220	-9 784	-25,7%
Frais Financiers	-25 178	-25 989	-811	3,2%
Total Frais Financiers	-25 178	-25 989	-811	3,2%
Total Frais Financiers	-25 178	-25 989	-811	3,2%
Resultat Net avant Impot Parc	12 826	2 231	-10 595	-82,6%
Prestations Internes				
Prestations internes				
Prestations internes				

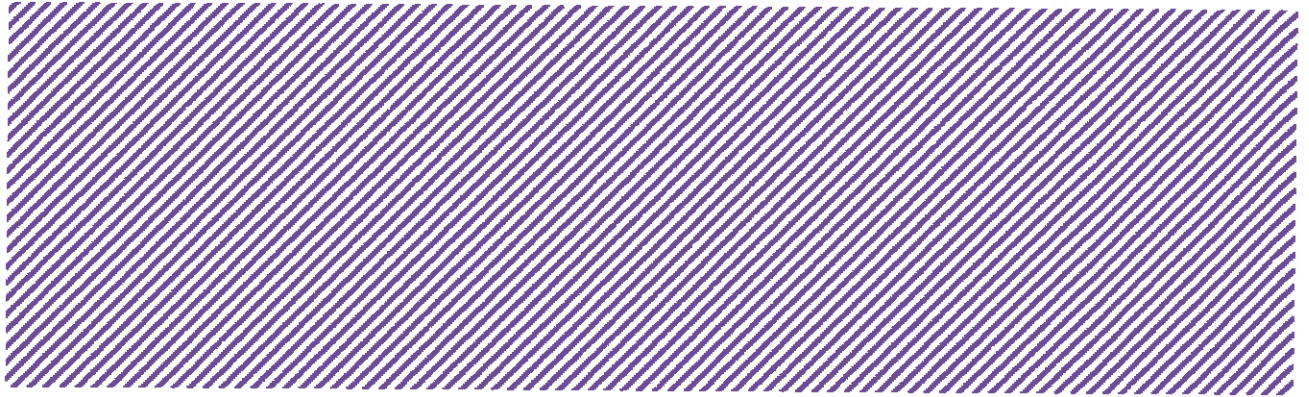
COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_930102 - NEUILLY-PLAISANCE LAMARQUE - 2016

PARC DE STATIONNEMENT	930102 Neuilly-Plaisance Lamarque
DELEGANT	VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE
DELEGATAIRE	SAPP
ANNEE	2016

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2016

EN H.T.	Année 2015	Année 2016	2016 / 2015 en valeur	2016 / 2015 en %
Horaires parcs	55 331	52 175	-3 156	-5,7%
Abonnés parcs	31 484	32 240	756	2,4%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes		267	267	
Sous Total Chiffre d'Affaires	86 815	84 682	-2 133	-2,5%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	19		-19	-100,0%
Sous Total Autres Produits	19		-19	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	86 834	84 682	-2 152	-2,5%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-15 830	-20 061	-4 232	26,7%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-500		500	-100,0%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-16 330	-20 061	-3 732	22,9%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-503	-1 694	-1 191	237,0%
Entretien : Contrats	-6 517	-6 150	367	-5,6%
Electricité, Fluides	-1 302	-1 026	276	-21,2%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 394	-2 574	-180	7,5%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-10 715	-11 443	-728	6,8%
Actions Commerciales	-156		156	-100,0%
Collecte de Fonds et Commissions	-524	-315	209	-39,9%
Frais Administratifs et Divers				
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-680	-315	365	-53,7%
Total Charges Directes d'Exploitation	-27 725	-31 819	-4 095	14,8%
Police d'Assurances	-601	-547	54	-9,0%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-258	-366	-108	41,9%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-1 585	-2 361	-777	49,0%
Autres Charges et Provisions Courantes	-12 961		12 961	-100,0%
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-2 233	-1 863	370	-16,6%
Frais Généraux Siège	-5 455	-5 801	-346	6,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-23 093	-10 938	12 154	-52,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-23 093	-10 938	12 154	-52,6%
Total Charges d'Exploitation	-50 817	-42 757	8 060	-15,9%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport		-2 329	-2 329	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-13 232	-11 088	2 144	-16,2%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-13 232	-13 417	-185	1,4%
Total Charges Non Courantes	-13 326	-13 417	-91	0,7%
EBIT	22 691	28 508	5 817	25,6%
Frais Financiers	-3 069	-1 987	1 082	-35,2%
Total Frais Financiers	-3 069	-1 987	1 082	-35,2%
Total Frais Financiers	-3 069	-1 987	1 082	-35,2%
Resultat Net avant Impot Parc	19 622	26 520	6 899	35,2%
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				



VIII. INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2016

Neuilly-Plaisance Bords de Marne

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016H.T	Dotations 2016	Cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
DROITS INCORPORELS S/CONT.CONCESS.	1 280 571,75	16 684,68	1 041 424,57	239 147,18
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	278 714,33	3 631,39	226 664,32	52 050,01
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	173 464,09	13 279,00	148 581,45	24 882,64
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	179 697,86	12 174,03	65 835,59	113 862,07
BIENS DE RETOUR	1 912 447,83	45 769,10	1 482 505,93	429 941,90
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	22 741,21	2 731,58	14 243,29	8 497,92
PETT MATERIEL ET OUTILLAGE	675,20	0,00	675,20	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 777,17	0,00	2 777,17	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	505,89	0,00	505,89	0,00
BIENS DE REPRISE*	26 699,47	2 731,58	18 201,55	8 497,92
TOTAL Neuilly-Plaisance Bords de Marne	1 939 147,30	48 500,68	1 500 707,48	438 439,82

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	1 939 147
Immobilisations valeur comptable nette	438 440
Immobilisation en cours	181 145
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	1

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2016

Neuilly-Plaisance Lamarque

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016H.T	Dotations 2016	Cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	72 791,15	5 618,89	62 029,21	10 761,94
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	40 094,37	3 578,87	30 320,15	9 774,22
BIENS DE RETOUR	112 885,52	9 197,76	92 349,36	20 536,16
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	14 200,89	1 887,72	8 752,72	5 448,17
BIENS DE REPRISE*	14 200,89	1 887,72	8 752,72	5 448,17
TOTAL Neuilly-Plaisance Lamarque	127 086,41	11 085,48	101 102,08	25 984,33

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	127 086
Immobilisations valeur comptable nette	25 984
Immobilisation en cours	36 420
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	0

